



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00129

Numéro SIREN : 539 300 616

Nom ou dénomination : A.V INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2017 sous le numéro de dépôt B2017/014253

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/014253**
n°de gestion : **2012B00129**
n°SIREN : **539 300 616 RCS Nîmes**

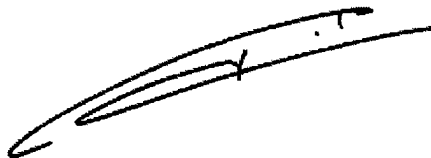
Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 11/10/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.V INVESTISSEMENTS - Société par actions simplifiée
14 bis rue Des Gazons 30000 Nîmes -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1037515



B14253

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A.V. INVESTISSEMENTS	IMPASSE DU SQUIRROU
SIRET 5 3 9 3 0 0 6 1 6 0 0 0 1 5	30000 NIMES
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
A.V. INVESTISSEMENTS IMPASSE DU SQUIRROU 30900 NIMES	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Immobilier	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	20 360
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 15%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations, notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL AUDIFIDEX ORGANISATION 10 RUE AUGUSTE 30000 NIMES Tél: 04 66 76 18 85	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 25/04/2017 Lieu NIMES
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par la société elle-même		b	payées par un établissement chargé du service des titres	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions		e					
autres que celles visées en (a),		f					
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g					
		h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	25 740	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS A.V. INVESTISSEMENTS Néant ☐

Adresse de l'entreprise IMPASSE DU SOUIROU 30000 NIMES

Numéro SIRET * 5 3 9 3 0 0 6 1 6 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	309 625	313 284
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070		
	{ Autres * (3)	072	074	4 229	902
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	84 797	9 628
	Charges constatées d'avance *	092	094		350
	Total II	096	098	398 651	324 164
	Total général (I+II)	110	112	398 651	324 164

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132	
	Report à nouveau	134	60 335
	Résultat de l'exercice	136	17 306
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	83 142
	Provisions pour risques et charges Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 513
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 300 718)	172	313 996
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	315 509
	Total général (I + II + III)	180	398 651

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.V. INVESTISSEMENTS

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	386 282	238 872
	Production vendue	biens	215		214		
		et livraisons intracommunautaires					
		services *	217		218	797	2 242
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	387 080	241 114
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		481
	Variation de stock (marchandises) *				236	3 659	(248 341)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	289 212	398 220
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier			242	27 483	22 357
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	657	244	974	866
	Rémunérations du personnel *				250	27 849	17 008
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 637	7 283
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	(0)	10
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	360 813	197 885
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	26 266	43 229
	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	5 906	861
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		90
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	3 054	7 134
RÉINTÉGRATIONS	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	17 306	35 144
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	17 306	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	3 054	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
	Divers, dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
				Zones de revitalisation de la défense (44 tridécies)	127		
				Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	20 360	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	20 360	372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.V. INVESTISSEMENTS

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
	Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
		Constructions	430		432		434		436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
		Matériel de transport	460		462		464		466				
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières	480		482		484		486						
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
	Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
		Constructions	520		522		524		526				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
		Matériel de transport	550		552		554		556				
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
	TOTAL		570		572		574		576				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591							
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.V. INVESTISSEMENTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (R. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 217
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	890
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

 Formulaire obligatoire (art 53 A
du Code Général des Impôts)

 Désignation de l'entreprise : SAS A.V. INVESTISSEMENTS

 Néant ☐ *

 Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12
I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	386 282
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	797
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	387 080

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	3 659
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	289 212
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	22 933
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	(0)
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	315 803

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	71 276
---	-----	--------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	71 276
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	387 079
Période de référence du 024 01/01/2016 au 160 31/12/2016	160	

Date de cessation 186

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 5 3 9 3 0 0 6 1 6 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.V. INVESTISSEMENTS

ADRESSE (voie) IMPASSE DU SQUIRROU

CODE POSTAL 30000 VILLE NIMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MONSI Nom patronymique VIDAL Prénom(s) MICHEL ALEXANDRE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 180366 N° Département 30 Commune COURBESSAC Pays FR

Adresse : N° 340 Voie CHEMIN DE LA CALMETTE

Code postal 30000 Commune NIMES Pays FRANCE

Titre (2) MONSI Nom patronymique AGNIEL Prénom(s) BRUNO

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 111165 N° Département 30 Commune NIMES Pays FR

Adresse : N° Voie IMPASSE SQUIRROU

Code postal 30900 Commune NIMES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois juin à dix huit heures, les associés de la Société « A.V INVESTISSEMENTS », Société par Actions Simplifiée au capital de cinq mille euros divisé en cinq cents actions, dont le siège social est sis à NIMES (30000) 14 B rue des Gazons , immatriculée au R.C.S. de NIMES sous le numéro 539 300 616, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno AGNIEL, Président associé.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement deux cent
Cinquante actions numérotées de 1 à 250..... 250

Il constate que sont présents ou représentés :

Monsieur Michel VIDAL, Directeur général associé, propriétaire De deux cent cinquante actions numérotées de 251 à 500.....	250

TOTAL : CINQ CENTS actions, ci.....	500

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Rapport de gestion du Président de la Société par Actions Simplifiée,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article 227.10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels 2016,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Et personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

AB

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros.

Ils constatent également, que conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent aucune somme en charge non déductible fiscalement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau.....	17 306 euros

	<u>17 306 euros</u>

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'indépendamment du remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, le Président aura droit à une augmentation de sa rémunération à compter du 1^{er} avril 2017, pour porter le montant brut à 3 269.00 euros au lieu de 2 577.93 euros brut.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, la présente décision fait mention de l'absence de conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé.

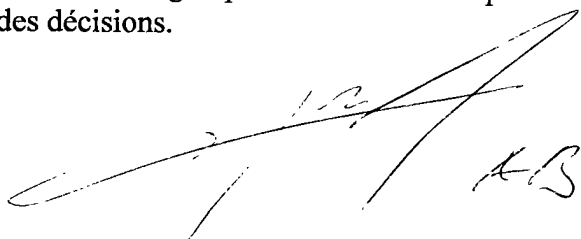
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité..

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tout dépôt et formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et par tous les associés présents et répertorié sur le registre des décisions.



A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur Bruno AGNIEL , associé Président de la société A.V INVESTISSEMENTS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ET PHYSIONOMIE DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

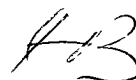
L'activité générale au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2016 demeure satisfaisante eu égard de la situation économique actuelle. Le montant de notre chiffre d'affaires est de 387 080 (trois cent quatre vingt sept mille quatre vingt) euros hors taxes, contre 241 114 (deux cent quarante et un mille cent quatorze) euros l'année précédente.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 360 813 (trois cent soixante mille huit cent treize) euros, contre 197 885 (cent quatre vingt dix sept mille huit cent quatre vingt cinq) euros l'année précédente.

Le détail de ces charges est donné ci-après :

	2016	2015
- Achats de marchandises	/	481
- Variation de stock	3659	(248341)
- Achats de matières premières	289212	398220
- Autres charges externes	27483	22357
- Impôts, taxes diverses	974	866
- rémunérations	27849	17008
- Charges sociales	11637	7283
- autres charges	/	10

Les produits d'exploitation étant de 387 080 (trois cent quatre vingt sept mille quatre vingt) euros, il en résulte que le résultat d'exploitation est positif d'un montant de 26 266 (vingt six



mille deux cent soixante six) euros contre 43 229 (quarante trois mille deux cent vingt neuf) euros l'exercice précédent.

Nous poursuivons cette étude par l'examen des comptes de produits et de charges exceptionnelles :

- produits exceptionnels	/	/
- charges financières	5906	861
- Charges exceptionnelles	/	90
- Impôts sur les bénéfices	3054	7134

Compte tenu des produits et des charges diverses exceptionnels dont nous vous avons parlés ci-dessus et du montant de l'impôt sur les bénéfices de 3 054 (trois mille cinquante quatre) euros, cet exercice se solde par un montant de bénéfice net comptable de 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros.

En outre nous vous précisons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de cet exercice.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau..... 17 306 euros

Nous vous précisons également qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours de cet exercice.

ANALYSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS DE L'EXERCICE EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré une situation économique peu encourageante, nous constatons néanmoins une légère augmentation de notre chiffre d'affaires. Il faut noter également, que la bonne maîtrise des charges d'exploitation a permis de conforter un résultat positif.

Nous espérons, pour l'exercice en cours, de maintenir une progression de notre chiffre d'affaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

Enfin, nous vous précisons qu'il n'est intervenu aucun événement notable entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232.1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à la loi du 12 juillet 1985, nous vous informons que la société ne possède ni filiale, ni participation.

73

CONCLUSION

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous donner tous renseignements ou éclaircissements que vous désireriez.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned below the text 'Le Président'.

A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

**RESOLUTION PRISE POUR
L'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2016**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2017**

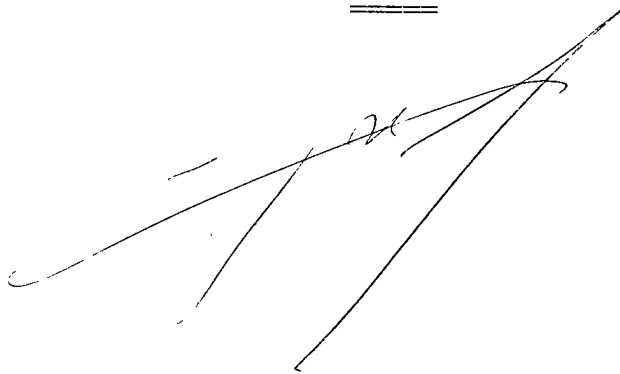
DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros de la façon suivante :

-- au compte report à nouveau pour un montant de.....

17 306 euros

17 306 euros
=====

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, crossing over the underlined text '17 306 euros'.

A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois juin à dix huit heures, les associés de la Société « A.V INVESTISSEMENTS », Société par Actions Simplifiée au capital de cinq mille euros divisé en cinq cents actions, dont le siège social est sis à NIMES (30000) 14 B rue des Gazons , immatriculée au R.C.S. de NIMES sous le numéro 539 300 616, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno AGNIEL, Président associé.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement deux cent
Cinquante actions numérotées de 1 à 250..... 250

Il constate que sont présents ou représentés :

Monsieur Michel VIDAL, Directeur général associé, propriétaire De deux cent cinquante actions numérotées de 251 à 500.....	250

TOTAL : CINQ CENTS actions, ci.....	500

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Rapport de gestion du Président de la Société par Actions Simplifiée,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article 227.10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels 2016,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Et personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

AB

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros.

Ils constatent également, que conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent aucune somme en charge non déductible fiscalement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau.....	17 306 euros

	<u>17 306 euros</u>

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'indépendamment du remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, le Président aura droit à une augmentation de sa rémunération à compter du 1^{er} avril 2017, pour porter le montant brut à 3 269.00 euros au lieu de 2 577.93 euros brut.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, la présente décision fait mention de l'absence de conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé.

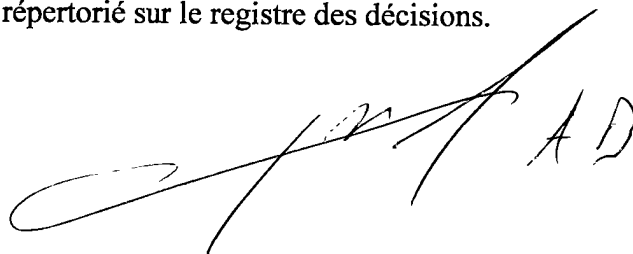
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité..

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tout dépôt et formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et par tous les associés présents et répertorié sur le registre des décisions.



A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur Bruno AGNIEL , associé Président de la société A.V INVESTISSEMENTS, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ET PHYSIONOMIE DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité générale au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2016 demeure satisfaisante eu égard de la situation économique actuelle. Le montant de notre chiffre d'affaires est de 387 080 (trois cent quatre vingt sept mille quatre vingt) euros hors taxes, contre 241 114 (deux cent quarante et un mille cent quatorze) euros l'année précédente.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 360 813 (trois cent soixante mille huit cent treize) euros, contre 197 885 (cent quatre vingt dix sept mille huit cent quatre vingt cinq) euros l'année précédente.

Le détail de ces charges est donné ci-après :

	2016	2015
- Achats de marchandises	/	481
- Variation de stock	3659	(248341)
- Achats de matières premières	289212	398220
- Autres charges externes	27483	22357
- Impôts, taxes diverses	974	866
- rémunérations	27849	17008
- Charges sociales	11637	7283
- autres charges	/	10

Les produits d'exploitation étant de 387 080 (trois cent quatre vingt sept mille quatre vingt) euros, il en résulte que le résultat d'exploitation est positif d'un montant de 26 266 (vingt six

AB

mille deux cent soixante six) euros contre 43 229 (quarante trois mille deux cent vingt neuf) euros l'exercice précédent.

Nous poursuivons cette étude par l'examen des comptes de produits et de charges exceptionnelles :

- produits exceptionnels	/	/
- charges financières	5906	861
- Charges exceptionnelles	/	90
- Impôts sur les bénéfices	3054	7134

Compte tenu des produits et des charges diverses exceptionnels dont nous vous avons parlés ci-dessus et du montant de l'impôt sur les bénéfices de 3 054 (trois mille cinquante quatre) euros, cet exercice se solde par un montant de bénéfice net comptable de 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros.

En outre nous vous précisons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de cet exercice.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau..... 17 306 euros

Nous vous précisons également qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours de cet exercice.

ANALYSE ET COMMENTAIRES DES RESULTATS DE L'EXERCICE EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré une situation économique peu encourageante, nous constatons néanmoins une légère augmentation de notre chiffre d'affaires. Il faut noter également, que la bonne maîtrise des charges d'exploitation a permis de conforter un résultat positif.

Nous espérons, pour l'exercice en cours, de maintenir une progression de notre chiffre d'affaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

Enfin, nous vous précisons qu'il n'est intervenu aucun événement notable entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232.1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à la loi du 12 juillet 1985, nous vous informons que la société ne possède ni filiale, ni participation.

A B

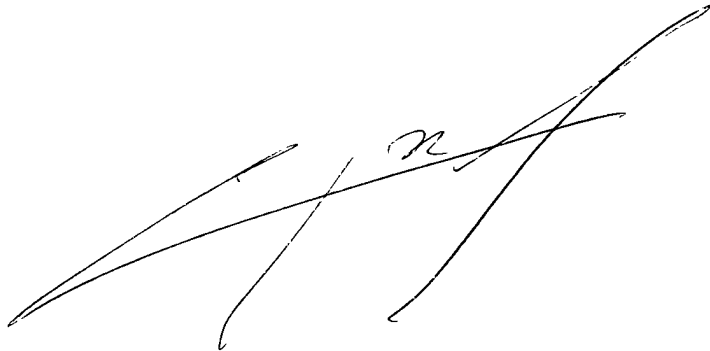
CONCLUSION

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous donner tous renseignements ou éclaircissements que vous désireriez.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned below the text 'Le Président'.

A.V INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 B rue des Gazons
30000 NIMES

R.C.S. NIMES 539 300 616

**RESOLUTION PRISE POUR
L'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2016**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2017**

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 17 306 (dix sept mille trois cent six) euros de la façon suivante :

- au compte report à nouveau pour un montant de.....

17 306 euros

17 306 euros
=====

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes, is positioned below the financial figures.